



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## insertion professionnelle

Question écrite n° 46014

### Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les entreprises d'insertion (EI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI). Ces entreprises constituent un potentiel de création d'emploi pour les personnes qui en sont les plus éloignées et participent activement à apporter une réponse au problème du chômage de longue durée. Fruit de la rencontre d'une politique publique de lutte contre l'exclusion et du projet social et économique d'un entrepreneur, les EI et les ETTI créent de l'emploi non délocalisable dans les territoires, sur des activités innovantes et participent au renforcement de la cohésion sociale. On peut se réjouir qu'une réforme du secteur de l'insertion par l'activité économique ait été lancée, que des mesures de soutien aient été décidées par l'instruction du 8 octobre 2013 et enfin que le budget alloué à l'insertion ait été augmenté dans le PLF 2014. C'est un signe positif pour l'emploi et pour l'entrepreneuriat local. Cependant, des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'azur sont freinées dans leurs créations de postes d'insertion sans que soient clairement identifiées les motivations d'une telle limitation de leur capacité d'embauche. Ces obstacles sont d'autant plus incompréhensibles que la demande, renforcée par la hausse du chômage et de l'exclusion, va grandissante. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser combien de postes supplémentaires sont prévus pour l'année 2014, la place qui sera réservée aux EI et ETTI dans la réforme de la formation professionnelle et les ambitions du Gouvernement pour le développement de ces entreprises dans les années à venir.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Boyer](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46014

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 décembre 2013](#), page 13101

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)